

SOS

ENTREPRISES ET COMMERCE
**IMPACTÉS PAR
LES INONDATIONS**

CONTACTEZ-NOUS AU 03 20 63 79 00



--

Communiqué de presse
Lille, le 13 novembre 2023

CRUES DANS LE PAS-DE-CALAIS :

UNE TASK-FORCE REGIONALE SPECIALE ACTIVEE ET LANCEMENT D'UNE CELLULE D'URGENCE A DESTINATION DES ENTREPRISES

Après dix jours d'intempéries et d'inondations historiques, la situation dans le Pas-de-Calais reste très préoccupante avec des précipitations qui devraient continuer de s'intensifier ce lundi 13 et mardi 14 novembre et des sols déjà très largement saturés.

Face à ces événements exceptionnels et à leurs impacts considérables pour de nombreuses entreprises des communes concernées, la CCI Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et les services de l'Etat lancent une nouvelle task force régionale dédiée avec mise en place d'un guichet unique à destination des entreprises sinistrées.

Objectif : apporter une écoute et des premières solutions aux entreprises impactées face aux dégâts matériels, aux pertes d'exploitation et à l'épuisement.

SITUATION DE CRISE POUR LES ENTREPRISES SINISTREES

S'il est pour l'heure encore difficile d'évaluer précisément l'ampleur des préjudices subis par les entreprises sur les zones concernées par les crues, l'impact économique, moral et financier sera sans aucun doute important à court, moyen et long termes pour les sinistrés.

En effet, de nombreuses entreprises font état d'arrêts d'activité avec de lourds dégâts matériels directs (dommages sur le bâtiment, détérioration des matériels, perte partielle ou totale des stocks...) sans visibilité d'une reprise possible dans les prochaines semaines. Et ce, d'autant plus que la décrue n'est toujours pas effective. Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises voient leurs activités empêchées de fait de routes impraticables et d'incapacité d'acheminement des marchandises.

Cette situation et cette mise à l'arrêt forcé du monde économique provoquent de grandes inquiétudes sur les pertes d'exploitation, les conditions de reprise d'activité et bien évidemment la prise en charge des dommages par les assurances.

Enfin, à l'inquiétude s'ajoute l'épuisement d'une situation qui n'est toujours pas stabilisée sur le plan météorologique, épuisement pour les chefs d'entreprises bien évidemment mais aussi pour les collaborateurs dont certains ont été mis au chômage partiel.

UN « GUICHET UNIQUE » POUR LES ENTREPRISES SINISTREES : LE 03 20 63 79 00 (de 9h à 17h)

Face à cette situation, et selon la même méthodologie que lors des précédentes crises, la CCI Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France ont réactivé ce lundi 13 novembre, en lien avec les services de l'Etat, le guichet unique **03 20 63 79 00** (de 9h à 17h).

Au bout du fil, les conseillers dédiés de la plateforme d'appels orientent, en fonction des situations et des besoins, vers les meilleures solutions et les meilleurs interlocuteurs de proximité.

Ce numéro est d'ores et déjà pleinement opérationnel pour recueillir les demandes urgentes et les besoins immédiats des entreprises.

UN PLAN D' ACTIONS POUR REpondre AUX BESOINS URGENTS

En complément du guichet unique, la CCI Hauts-de-France a déployé ce lundi un plan d'actions pour apporter l'aide et le soutien le plus complet possible aux entreprises sinistrées. Ce plan sera adapté en fonction de l'évolution de la situation et des problématiques rencontrées.

Ce lundi, plusieurs actions concrètes ont d'ores et déjà été lancées :

- **Campagne d'appels sortants :**
Des conseillers CCI ont été mobilisés pour démarrer, en complément du guichet unique, une campagne proactive d'appels à destination de toutes les entreprises et commerces enregistrés dans les zones concernées par l'arrêté préfectoral de vigilance crues, soit près de 300 communes du Pas-de-Calais.

- **La mise à disposition d'un kit de ressources utiles :**
Toujours dans le cadre de la task force régionale, un kit de ressources utiles – assistance est mis à disposition des entreprises impactées pour simplifier l'information et l'action. Ce kit contient :
 - Contacts utiles des services de l'Etat ou opérateurs de l'Etat et du Département ;
 - Fiche technique assurances pour déclarer le sinistre ;
 - Courrier type pour solliciter les services de l'Etat (URSSAF, DRFIP, DREETS...) en cas de difficultés pour honorer certaines échéances ;
 - Modalités de demande d'activité partielle.

- **Visites de terrain, quand cela est possible** : Des conseillers CCI de proximité évaluent la situation au plus près du terrain, et se rendent sur les lieux pour opérer un relevé de dégâts avec les chefs d'entreprises et commerçants touchés par les inondations.
- **Etude de mise à disposition d'espaces de stockage et hébergements temporaires pour les entreprises impactées** : La CCI Hauts-de-France recense actuellement des entrepôts logistiques avec des surfaces disponibles, au plus près des zones impactées, pour permettre à des entreprises sinistrées d'héberger leurs stocks et matériels et de poursuivre leur activité.

La Région Hauts-de-France s'engage également par la mise en place de dispositifs exceptionnels :

- **Une avance remboursable** : Afin de permettre aux entreprises de bénéficier rapidement de la trésorerie nécessaire pour faire face aux dommages subis avant la prise en charge par leur assurance.
- **Mise en place d'un dispositif spécial des assureurs au niveau national** : un lien a rapidement été établi avec France Assureurs qui va intervenir rapidement sur les zones sinistrées. Un seul objectif : Faciliter les procédures pour les entreprises.

Contacts Presse :

CCI Hauts-de-France :
Julie VANSON, 06 63 11 70 22, j.vanson@hautsdefrance.cci.fr

Région Hauts-de-France :
Peggy COLLETTE - EL HAMDI, 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28, peggy.collette@hautsdefrance.fr
Nicolas CHAUVET, 03 74 27 79 30 / 06 13 20 23 99, nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr